



Règlement financier 2024-2025

(Uniformes)

1. Comment procéder aux achats des uniformes ?

L'achat des uniformes peut se faire au comptoir du Bureau Uniformes et Services.

Le paiement peut être effectué :

- Par virement bancaire au comptoir (Juice, virement sur le compte)
- Par carte bancaire au comptoir
- Exceptionnellement en espèces (plafonné à un achat total de Rs 1,000 par jour par famille)

2. Est-ce que les uniformes achetés neufs peuvent être échangés ou retournés ?

Oui. Selon les termes ci-dessous :

a. Etat des uniformes :

- Les uniformes doivent être retournés ou échangés dans un état neuf, non porté, non lavé et avec toutes les étiquettes d'origine attachées.
- Les uniformes présentant des signes d'usure, de lavage, de détérioration ou de personnalisation ne seront pas acceptés pour retour ou échange.

b. Période de Retour ou d'Échange :

- Les uniformes peuvent être retournés ou échangés dans les 08 jours suivant la date d'achat avec le reçu d'achat original.

c. Raisons acceptables pour les échanges :

- Erreur de taille
- Défaut de fabrication



- Uniformes non conformes à la description ou à la commande.

d. Conditions de Retour ou d'échange

- En cas de retour non remplacé par un article, l'article est remboursé dans un délai maximum de 2 semaines à compter de la date de la restitution de l'article.
- Dans le cas d'un échange contre un article d'un montant équivalent, l'échange est gratuit
- Dans le cas d'un échange contre un article d'un montant supérieur, le montant excédent est à la charge du parent.
- Il n'y a pas de retour ou d'échange possible sur les articles en solde.
- L'échange d'uniforme contre un article d'un montant inférieur n'est pas autorisé selon notre politique d'échanges et de retours.



Bourse Entretien : Les familles 100% boursières devront régler tous les achats directement auprès du prestataire. Une fois que les montants de bourse auront été alloués, ces familles seront remboursées pour les dépenses admissibles. Cette démarche vise à simplifier le processus de paiement et les procédures administratives.